

Fiche 32

TOURISME ET ESPACES PROTÉGÉS

Le littoral : première destination touristique en France

Avec **1/3** des nuitées touristiques et **7** millions de lits disponibles, le littoral est la première destination touristique de France. Le tourisme de nature y joue un rôle prépondérant :

❁ **3^e** au rang des activités pratiquées sur le littoral.

La visite de sites et d'espaces naturels est en troisième position des activités culturelles pratiquées lors de séjours sur le littoral. Elle concerne 13% des séjours, derrière la visite de villes et de marchés et devant la visite de musées.

❁ L'hôtellerie de plein air est **3** fois plus dynamique à proximité des « Grands Sites de France » ou des terrains du Conservatoire du littoral que sur l'ensemble du territoire français.

❁ **5** millions, c'est le nombre de Français séduits par le tourisme de nature.

On estime à 5 millions le nombre de Français intéressés par le tourisme de nature, principalement sous forme d'itinéraires thématiques autour de la découverte de la nature, des terroirs et de l'artisanat.

❁ Le tourisme ornithologique concerne **2,3** millions de personnes en France.

❁ **1/4** de la capacité métropolitaine de l'hôtellerie de tourisme se situe à proximité d'espaces naturels protégés.

❁ **1/3** des nuitées de touristes français se déroulent à proximité d'un espace naturel.

1/3 des nuitées de touristes français se déroulent dans une commune disposant d'un espace naturel protégé. Parmi elles, 30 % sont directement motivées par la visite d'un site naturel.

❁ **45,6 €** de dépense moyenne par nuitée

45,6 €, c'est la dépense moyenne par nuitée des touristes français sur le littoral (2012).

✿ Pour 1€ investi dans la gestion de l'établissement du Parc national de Port-Cros, les retombées économiques monétaires (dépenses des visiteurs) sont environ **19** fois supérieures.

Source : *L'évaluation de la valeur économique des parcs nationaux, en particulier du Parc national de Port-Cros : un exercice nécessaire mais délicat*, Gilles LANDRIEU, 2013.

i

A titre de comparaison, pour 1 € investi dans un événement culturel (festival...), on compte 4 à **10 €** de retombées économiques. En moyenne, le rapport de l'euro investi est de 1 à **30** pour le patrimoine culturel



© PNPC